



Montreuil, le 25/10/2018

CAP Nationale de recours en évaluation professionnelle 2018 des agents de catégorie C AAP2 et AAP1

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

Le gouvernement continue sa politique mortifère et ce n'est pas le remaniement ministériel qui va y changer quelque chose.

Après avoir mis en place la destruction de la SNCF, les consultations sur la réforme du système de retraite commencent et les pistes les plus alarmistes se dessinent: remise en cause des régimes spéciaux, du code des pensions, des pensions de reversion et mise en place d'un système par point qui, on le sait, aura pour effet de baisser le niveau des pensions de l'ensemble des retraités.

Après la baisse de l'allocation logement en 2017, sa non revalorisation cet été ne va pas dans le bon sens pour éradiquer la pauvreté en France.

Pour la fonction publique, le gouvernement a confirmé le gel du point d'indice jusqu'à fin 2019 qui passe aujourd'hui les 9% de dévalorisation par rapport à l'inflation.

Concernant la DGFIP

Le prélèvement à la source commencera bien au 1er janvier 2019.

Dans un contexte de suppressions d'emplois et malgré le travail avec les moyens qu'on veut bien leur laisser, ce sont les agents de la DGFIP qui vont en supporter les conséquences.

Les collègues ont fait le maximum pour être prêts, mais les problèmes techniques sont-ils bien réglés? et que dire des séries de décisions prises par les politiques sans aucune préparation, ni réflexion de fond pour traiter les mécontentements (remboursement des services à la personne, des dons, des investissements locatifs...).

La CGT ne cessera de dénoncer les absurdités du PAS et demandera toujours son abandon. Le risque étant que les dysfonctionnements majeurs liés à la conception même du PAS, servent de prétexte à une fusion IR/CSG. Ainsi, les notions de foyer fiscal, de quotient familial et de progressivité disparaîtraient de notre système fiscal, ce que la CGT combat.

De plus, pour la DGFIP, les chiffres sont connus, 2130 suppressions d'emplois en 2019. Le directeur général ne donne à ce jour aucune information, aucune explication, aucune raison à ce nombre de suppressions. Il s'agit bien d'un nouvel effort que la DGFIP doit fournir par pur dogmatisme..

Et ce n'est qu'une première étape compte tenu des objectifs de CAP 22 (-50000 emplois dans la Fonction Publique d'Etat réaffirmé par Édouard Philippe à la rentrée). La DGFIP sera à nouveau en première ligne, les projets de fusion de directions découverts cet été en sont l'illustration.



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex -

www.financespubliques.cgt.fr - ✉ : cgt@dgfip.finances.gouv.fr - ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : 🐦 : @cgt.fnpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) 🐦 : @cgt_fnpub (CGTFinancesPubliques)

La CGT Finances Publiques combattra, avec les agents, tous les projets de destruction de notre réseau.

La CGT Finances Publiques exige que le directeur général nous communique l'ensemble des chantiers en cours.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques a pris toute sa place dans la journée de grève interprofessionnelle du 9 octobre dernier.

La CAP

Le temps de préparation

Pour la 2^e année consécutive, le temps de consultation pour préparer les CAP Nationales a été réduit de manière drastique par l'Administration.

Pour l'année 2017 ce sont 20 jours de préparation qui ont été supprimés.

Pour 2018, c'est encore pire ce sont plus de 25 jours de préparation qui disparaissent.

C'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels.

Pour cette CAP d'évaluation professionnelle c'est seulement 2 jours de préparation pour 29 dossiers à examiner.

Cela relève de l'impossible!

Les élus de la CGT Finances Publiques, condamnent ce recul et exigent le retour à un temps de consultation leur permettant de contrôler que l'Administration respecte les règles qu'elle a fixées et de préparer la défense des dossiers que les agents leur ont confiés.

Concernant les recours

En lisant les fiches du groupe de travail sur les droits syndicaux du 28 septembre nous avons découvert la fiche n°4. Dans celle-ci l'administration a décidé unilatéralement de supprimer les CAPN de recours de deuxième niveau portant sur l'évaluation professionnelle. Le GT du 08 octobre a acté cette décision. Avec ce retrait l'administration donne les pleins pouvoirs aux CAPLocales et surtout aux directeurs locaux. Les raisons invoquées sont:

Allègement des charges de travail pour les gestionnaires RH

- ✓ Responsabilisation accrue au niveau local et redynamisation du dialogue social
- ✓ Simplification des procédures de gestion
- ✓ Diminution du nombre d'appel en CAPN depuis la suppression des réductions d'ancienneté.

Pour l'administration, le premier recours serait devant l'autorité hiérarchique et le deuxième recours devant la CAPLocale.

Pour la CGT c'est une remise en cause du dialogue social et du droit des agents à être défendu.

Le principe des recours avait déjà été remis en cause par l'introduction du recours hiérarchique qui se fait en dehors de tout cadre paritaire.

Celui ci empiète et remet largement en cause le rôle dévolu aux CAP de manière arbitraire et discrétionnaire. De plus, il représente la direction locale, revenir sur son «jugement» en CAPL est d'autant plus difficile pour un président de CAP.

Aujourd'hui il est encore renforcé et devient un véritable niveau de recours pour se mettre en conformité avec les décrets qui exige un double niveau de recours administratif.

L'expérience montre que les recours au niveau national permettent d'avoir une vraie neutralité dans l'examen des dossiers. En effet, leur réexamen permet souvent des modifications importantes des appréciations et des «profils croix» qui avaient été refusées en local parce que le président ne veut pas déjuger l'avis du chef de service.

Pour la CGT nous maintenons que seul l'examen en CAPN permet de sortir du contexte local. C'est la seule garantie de l'examen des dossiers de manière impartiale et équitable.

La CGT Finances Publiques exige le retrait de la fiche concernant la suppression des recours en évaluation professionnelle nationaux.

Pour la CGT Finances Publiques, cette mesure s'inscrit dans une logique de décentralisation des actes de gestion tout comme les nouvelles règles de mutation au département. Le but est de donner la main aux directeurs locaux et vider les CAPN de leur contenu.

A cela s'ajoute l'instauration d'un avancement d'échelon à cadence unique, la mise en place du RIFSEEP en 2019. En clair, c'est la casse des collectifs de travail, la mise en concurrence des agents à travers la rémunération au mérite à laquelle la CGT s'oppose aussi avec force.

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.

Ils dénoncent tous les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

Les élus de la CGT Finances Publiques ont boycotté la première convocation de cette CAP pour protester contre la réduction du temps de préparation et la suppression annoncée du droit au recours des agents au niveau national.

